

Nom	MAURIN	N° matricule:	1030
Prénom	Ernest	Classe de mobilisation	1903

ETAT CIVIL		SIGNALEMENT	
Né le	28 février 1883	à	Fons sur Lussan
Canton de	Lussan	département du	Gard
Résidant	Fons sur Lussan	Canton de	Lussan
département du	Gard	Profession	Cultivateur
fils de	André	et de	feue GUEIDAN Françoise
domiciliés	Fons sur Lussan	Canton de	Lussan
Cheveux et sourcils	Bruns		
Yeux	Bruns	front	Ordinaire
nez	Moyen	bouche	Moyenne
menton	Rond	visage	Ovale
taille:	1m 68		
Marques particulières			

N°	29	de tirage dans le canton de	Lussan	Degres	Générale	3
				d'instruc.	Militaire	

DECISION DU CONSEIL DE REVISION	
Bon	
Compris dans la	1ere partie de la liste en

DETAIL des SERVICES et MUTATIONS DIVERSES	
DANS L'ARMEE D'ACTIVE	
Appelé à l'activité le 16 novembre 1904, arrivé au corps, 19ème Régiment d'Artillerie, ledit jour.	
N° matricule 6121	
2ème canonnier conducteur le 16 novembre 1904	
Réformé temporairement le 20 septembre 1905 par la commission spéciale de Nîmes pour "névralgies sciatiques"	
Rayé des contrôles le 21 septembre 1905.	
Reconnu apte au service par la commission spéciale de réforme de Pont-Saint-Esprit le 2 aout 1906.	
Rappelé à l'activité le 21 septembre 1906 au 19ème Régiment d'Artillerie. Arrivé au corps le 21 septembre 1906, numéro matricule 7739 et 2ème canonnier conducteur ledit jour.	
Envoyé en disponibilité le 12 juillet 1907.	
Certificat de bonne conduite accordé.	
Rappelé à l'activité. Décret de mobilisation générale du 1er Aout 1914	
Arrivé au corps le: 3 aout 1914.	
Passé au 38ème Régiment d'Artillerie le 1er avril 1917	
Mis en congé illimité de démobilisation (4ème échelon n°731) par le dépôt du 19ème Régiment d'Artillerie lourde le 5 mars 1919.	
Se retire à Le Cailar (Gard)	
Campagnes	contre l'Allemagne
	armées CD du 3 août 1914 au 11 novembre 1918
	armées CS du 12 novembre 1918 au 4 mars 1919
Passé dans la	Réserve de l'armée active le 1er octobre 1907
Dans la disponibilité ou dans la reserve de l'armée active	
Corps d'affectation	
A accompli une 1ere période d'exercices dans le:	19ème Régiment d'Artillerie
du	28 fevrier au 22 mars 1910
A accompli une 2eme période d'exercices dans le:	19ème Régiment d'Artillerie
du	18 mars au 3 avril 1912
Passé dans l'armée territoriale le:	1 octobre 1917

DETAIL des SERVICES et MUTATIONS DIVERSES (suite)

Dans l'armée territoriale et dans sa reserve

Corps d'affectation

Condamné le 27 décembre 1910 par jugement contradictoire du tribunal correctionnel de Nîmes, à trente Francs d'amende, pour chasse au fusil sans permis.

Condamné par jugement de défaut en date du 7 septembre 191? rendu par le tribunal correctionnel de Nîmes à cinquante Francs d'amende et aux frais pour chasse en temps prohibé.

Amnistié: loi du 24 octobre 1919

Condamné par jugement par défaut en date du 19 avril 1926 rendu par le tribunal correctionnel de Nîmes à deux cents Francs d'amende pour chasse en temps et avec engins prohibés.

Condamné par jugement contradictoire du 6 décembre 1926 du tribunal correctionnel de Nîmes à cents Francs d'amende et à 116 Frs prix d'un permis de chasse général et aux dépens pour chasse avec engins prohibés sans permis de chasse.

Condamné par jugement contradictoire du 6 janvier 1931 du tribunal correctionnel de Nîmes à trois cents Francs d'amende et aux dépens et cent seize Francs prix d'un permis de chasse général pour chasse sans permis avec engins prohibés.

Amnistié: loi du 26 décembre 1931

A accompli une période d'exercices dans le
du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le:

Libéré du service militaire le:

LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES
Par suite de changements de domicile ou de résidence

Dates	Communes	Subdivision ou Région	D domicile R résidence
23 mai 1919	Le Cailar	Nîmes	R
12 juillet 1923	Le Cailar, rue de l'église	Nîmes	D